

Mgr Plessis arriva à Carleton le 9 juillet. Deux bataillons, formés en carrés, l'un d'hommes, l'autre de femmes, l'attendaient sur la plage, humblement prosternés pour recevoir sa bénédiction. Il se rendit de suite à l'église avec ses compagnons et M. Desjardins eut une grande part aux ovations de l'entrée de l'Evêque, tant son souvenir était demeuré vivace au cœur de la population.

Mgr Plessis alloua les comptes de la fabrique. Il approuva la Confrérie de la Sainte Trinité introduite dans la paroisse par M. Painchaud, à la charge par ce dernier et ses successeur d'exposer dans un lieu visible de l'église paroissiale, un tableau des associés et une copie de la traduction du bref du Pape Pie VI qui autorise cette dévotion. Cette confrérie n'existe plus.

Puis l'Evêque régla, du consentement de M. Desjardins, que les deux messes de fondations résolues par la fabrique, en faveur de ce dernier et de son frère, le grand vicaire, ainsi que celle fondée pour le repos de l'âme de M. Bourg, cesseraient après trente ans, à partir de 1812. L'Evêque autorisa aussi de prendre au coffre de la fabrique l'argent nécessaire pour payer la main d'œuvre de la clôture à clairevoie que l'on se proposait de faire prochainement autour de l'église. Puis il obligea les marguilliers à faire savoir aux paroissiens, qu'ils eussent à amasser des matériaux d'ici à deux ans, pour rebâtir sur un solage de pierre, le presbytère dont le plan était bon, mais qui menaçait ruine, et il chargea M. Painchaud d'avoir soin que les paroissiens ne perdissent pas cet objet de vue.

Il ordonna en outre : « 1° Que la lampe soit tenue continuellement allumée devant le Saint-Sacrement. 2° Qu'à la place du petit autel le plus voisin du banc de l'œuvre, on construise au plus tôt un confessionnal sur les proportions que devra donner M. le missionnaire. 3° Que d'ici à un an il soit fait un second ciboire et un encenseur d'argent. »